

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

**OBJET :**

**ACQUISITION PARCELLE AH 96**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

**20240048**

Étaient présents : BOURGEOIS Rose, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FRANCOIS Christine, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : DELACOURT Marc donne pouvoir à BRIERE Matthieu, FAVREAU Julien donne pouvoir à FAURE Sébastien, GARCIA Nathalie donne pouvoir à BOYET Jérôme, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à JULLIEN Valérie.

Absents : GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi.

Secrétaire de Séance : BRIERE Matthieu

*Date de convocation du Conseil : le 9 septembre 2024*

Nombre de conseillers :

*En exercice : 23*

*Présents : 14*

*Absents : 5*

*Pouvoirs : 4*

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commune propose d'acquérir auprès de Mme Jeanne PENARD la parcelle AH 96 d'une surface de 240 m<sup>2</sup>, au prix de 136,80 €. Cette acquisition se réalise dans le cadre de la réhabilitation du chemin du Molliet, les travaux seront réalisés par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

- Décide d'acquérir la parcelle AH 96 d'une surface de 240 m<sup>2</sup> au prix de 136,80 €,
- Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 17 septembre 2024

La Maire

Christine FRANÇOIS

